

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2008 - 16 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille huit, le onze décembre, à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 01-12-2008.

Présents : Mmes Chantal Boget, Monique Oddou. MM. Sébastien Catelan, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte, Raymond Lecler, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absent excusé : M. Frédéric Pinet.

Absent : M. Nicolas Rosin.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

- M. Robert Reynaud est nommé **secrétaire de séance**.
- **Le compte-rendu du 21 novembre 2008 est approuvé.**

2 – Appel d'offres du centre de secours, signature des marchés

Rapporteur : *Pierre Michel*

Les travaux du centre de secours ont fait l'objet de deux mises en concurrence. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 26 septembre 2008 pour ouvrir les plis de l'appel d'offre ouvert et le conseil municipal en date du 10 octobre avait déclaré le marché infructueux et décidé de lancer une nouvelle mise en concurrence (marché négocié). La commission d'appel d'offre s'est donc réunie le 21 novembre pour ouvrir les plis des 45 entreprises qui ont répondu à cette seconde mise en concurrence. Ensuite, les deux bureaux d'étude Natubat et Etel ont vérifié les offres, la commission s'est réunie le 11 décembre 2008 et a choisi les entreprises selon le classement préparé par le maire sauf pour le lot n° 7 qui n'a pas encore été analysé par le bureau d'études.

- **Le conseil approuve** la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer les marchés suivants (montant HT) :

LOT N° 1 - GROS OEUVRE - MACONNERIE	ROBRESKO J-LOUIS	05150 SORBIERS	117 282,55 €
LOT N° 2 - CHARPENTE COUVERTURE	BONNARDEL	05400 MONTMAUR	11 937,95 €
LOT N° 3 - CLOISON - DOUBLAGES	PNR	05230 PRUNIERES	33 499,45 €
LOT N° 4 - MENUISERIES ALU	ARIEY-BONNET	05500 ST JUL CHAMPS	18 489,60 €
LOT N° 5 - MENUISERIES INTERIEURES	CHARLES	05000 GAP	10 987,17 €
LOT N° 6 - PLOMBERIE	ALPES SANITAIRE	05300 LARAGNE	18 932,00 €
LOT N° 8 - REVETEMENT DE SOL	ROUX	05300 LARAGNE	16 971,46 €
LOT N° 9 - PEINTURE	DALL'ERTA	05000 GAP	12 403,70 €
LOT N° 10 - TRANCHE CONDITIONNELLE	STP	05400 VEYNES	46 111,24 €

3 – Toiture de la maison des énergies, signature du devis

Rapporteur : *Pierre Michel*

Suite à l'appel en concurrence lancé par la commune concernant la réfection complète de la toiture de la maison des énergies, la commission d'appel d'offre a examiné les deux propositions reçues et a retenu la proposition de l'entreprise Thierry Antonsig.

- **Le devis de Thierry Antonsig est accepté pour un montant de 27 144 € HT**
- L'entreprise devra immédiatement mettre en sécurité le bâtiment et ses abords. Les travaux devront se faire avant la saison touristique.

4 – Protection du captage de l'Estang, signature du devis

Rapporteur : *Pierre Michel*

Suite à la mise en concurrence concernant les travaux de protection des captages, la commission d'appel d'offre s'est réunie, a examiné les différentes propositions et a retenu celle de l'entreprise STP Denis PISTONO.

- **Le devis de l'entreprise STP Pistono est accepté pour un montant de 14 865 € HT**

5 – Personnel : détermination des ratios promus/promouvables dans le cadre de l'avancement de grade après avis du comité technique paritaire du 8 décembre

Rapporteur : Pierre Michel

Dès que le comité technique paritaire aura donné un avis favorable, la commune pourra nommer les deux agents qui ont réussi leur examen professionnel et dont les postes d'adjoint technique 1ère classe et adjoint administratif 1ère classe sont ouverts depuis les 1er juillet et 1er août 2008.

6 – Personnel : contrat du chauffeur de la navette, prime année 2008

Rapporteur : Josy Olivier

Le 14 novembre 2006, Monsieur Aliu a signé un contrat à durée déterminée pour exercer les fonctions de conducteur et de régisseur de la navette des Baronnie. Quand il ne conduit pas, il travaille pour les services techniques de la mairie. Cet emploi avait été créé par délibération du 9 décembre 2005 pour une durée hebdomadaire de 16 heures. Le conseil municipal en date du 30 mai 2008 avait relevé l'intérêt du service offert à la population. Pour des raisons d'organisation et afin de maintenir le service navette dans l'attente d'une prise en charge par d'autres collectivités (conseil général ou CCIB) ou par de nouveaux financements (Leader), le conseil municipal en date du 27 juin 2008 avait décidé de prolonger le contrat de Monsieur Aliu jusqu'au 31 décembre 2008. Il est proposé d'encore prolonger le contrat jusqu'au 30 juin 2009 et qu'il bénéficie d'une prime annuelle calculée dans les mêmes conditions que les agents titulaires de catégorie C de la commune (505,30 € pour l'année 2008).

- **Le conseil décide de prolonger le contrat de Serge Aliu, jusqu'au 30 juin 2009 et lui attribue une prime dans les mêmes conditions que les agents titulaires**

7 – Finances : virements de crédits et restes à réaliser année 2008 sur les programmes d'investissement

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Quelques réajustements sur le budget 2008 sont nécessaires afin d'adapter les crédits prévus sur certaines opérations d'investissement. D'autre part afin de payer les dépenses d'investissement en début d'année 2009, avant le vote du budget, les restes à réaliser sont votés en dépenses. Les subventions demandées qui n'ont pas encore été versées sont inscrites en reste à réaliser de recettes.

- **Le conseil décide de procéder aux virements de crédits suivants**

Crédits à ouvrir				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	00015	Garage communal	+ 16 000,00 €
23	2315	00012	Camping municipal	+ 1 000,00 €
20	202	00025	Plan Urbanisme Rosans	+ 4 000,00 €
23	2313	10005	Ecole sécurité	+ 2 000,00 €
Total				+ 23 000,00 €

Crédits à réduire				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2318	00032	Reverdissement	- 15 000,00 €
23	2318	00013	Maison des énergies	- 8 000,00 €
Total				- 23 000,00 €

- **APPROUVE les restes à réaliser (119 600 € en dépenses) et (119 700 € en recettes).**

	Dépenses	Recettes
Camping	3 100 €	3 700 €
Matériel informatique		8 400 €
Maison énergies	35 000 €	
Garage communal	6 000 €	14 800 €
Centre de secours	67 000 €	52 000 €
Voirie rural		12 600 €
PLU	2 500 €	
Place Bicais	5 000 €	9 000 €
Enfouissement réseau		6 700 €
Logement maison énergies		6 500 €
Ecole	1 000 €	6 000 €
Total	119 600 €	119 700 €

8 – Prix de l'eau 2009, forfait pour ceux qui n'ont pas de compteur, règles de paiement pour ceux qui construisent leur maison

Rapporteur : *Dominique Gueytte, Josy Olivier*

Compte tenu des travaux à prévoir sur les réseaux d'eau et d'assainissement, il serait prudent d'augmenter le prix de l'eau. D'autre part il convient de fixer les participations des usagers qui n'ont pas de compteurs et ceux qui construisent leur maison.

- **Pas d'augmentation du prix de l'eau pour 2009, forfait de 65 m3 par habitant ou par résidence secondaire pour les maisons qui sont momentanément privées de compteurs, 2 ans de gratuité pendant la construction des maisons neuves.**

9 – Fixation des loyers communaux pour l'année 2009

Rapporteur : *Josy Olivier*

La commune a 18 locataires dont les contrats prévoient différentes modalités de révision des loyers. Il est proposé une augmentation de 1,5 % (augmentation moins importante quelque soit le trimestre de référence de l'Indice de Révision des Loyers). Certains logements sont conventionnés, dans ce cas les loyers sont obligatoirement versés à terme échu, d'autres vont l'être (logement maison des énergies et logement maison médicale). Afin d'harmoniser les encaissements, il serait souhaitable que tous les logements soient sous le même régime et que les locataires payent à terme échu à partir de janvier 2009. Les logements meublés du grand pré resteraient loués dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui (200 € de loyer et 50 € de provision sur charges payables d'avance). Enfin la commune paye les frais de chauffage des appartements de l'accueil du grand pré et de la maison médicale. Compte tenu de l'augmentation du fuel ces dernières années et des sommes effectivement payées par la mairie, la participation au frais de chauffage des trois appartements pourrait passer de 80 € à 100 €.

- **Le conseil décide l'augmentation des loyers communaux de 1,5 %**
- **La participation aux charges augmente de 80 € à 100 € pour les trois appartements concernés**
- **Tous les locataires des logements (non meublés) payeront à terme échu**

10 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Verclause

Rapporteur : *Josy Olivier*

Deux enfants de Rosans ont fréquenté l'école de Verclause durant l'année 2007-2008. La commune de Verclause propose une convention afin que la mairie de Rosans paye une participation aux charges de fonctionnement de l'école de 350 € par enfant.

- **Le conseil accepte de payer 700 € à la commune de Verclause pour l'année scolaire 2007-2008.**

11 – Questions diverses

Piste de la Fayée, modification du dossier déposé en 2007 et nouveau dossier

Le projet initial de piste de défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le canton de la Fayée devait utiliser, sur la moitié de la longueur prévue, le chemin du facteur, libre de bois et d'une largeur de 3 ml en moyenne. Au démarrage des travaux, pour des raisons culturelles, paysagères et touristiques, une partie des habitants a demandé au conseil municipal de modifier ce projet initial de façon à préserver ce sentier utilisé par de nombreux promeneurs. Le conseil a alors décidé de modifier le tracé en conséquence. De ce fait, diverses modifications sont nécessaires : maîtrise d'oeuvre réalisée par la commune, traçage, levé et métrés réalisés par l'ONF, travaux d'ouverture de layons de pénétrations, coupe d'emprise dans du taillis, ouverture de piste sommaire de bouclage sur 1 350 ml, à prévoir. Afin de mettre aux normes cette piste sommaire, un second dossier est proposé. D'un montant de 17 500 € HT, ce projet permettra d'élargir la piste, de créer une place de retournement, des places de croisements, des coupures d'eau, des fossés et enfin la pose de panneaux.

- **Le conseil approuve les modifications du dossier initial** et demande au conseil régional et au conseil général l'autorisation de réaliser ces modifications
- **Le conseil approuve le plan de financement** de cette seconde opération de 17 500 € HT:

Conseil régional, conseil général, état, Europe	70,00 %	12 250 €
Autofinancement	30,00 %	4 750 €

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 17 heures 45 minutes.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	X	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	Absent excusé	
REYNAUD Robert	Secrétaire de séance	
ROSIN Nicolas	Absent	